Image not found or type unknown

garde et pension alimentaire pour l enfant

Par **ta57**, le **01/05/2011** à **15:47**

bjr
je sollicite votre aide pour connaitre la procédure à effectuer, mes droits ,ceux du père.
je m'explique : mon homme vient de me quitter, nous avons un bébé de bientôt de 2 ans qui a tjrs vécu cchez moi , son père vit en belgique à 200 km de mon domicile ,nous nous voyions en général le week end. il me demande de m arranger à l amiable il ne veut pas d avocat (il me dit si je veux un avocat il pourra s'en payer un mieux que moi vu qu il a de l argent, il est médecin' et qu il aura gain de cause).il m a annoncé notre rupture il y a 1 semaine, il m a dit qu il voulais le petit ce week end , je lui ai laissé mais il fait tt pr me mettre en colère, vient le récupèrer 1h30 plus tard que prévu et va me le ramener demain au lieu de ce soir. il le veut aussi le week end prochain .....
puis je refuser ? puis je lui imposer des regles ? sachant qu il est triste de ne plus voir son enfant aussi svt qu il le veut
qui dois je contacte vu que nous n avons jamais vécu ensemble et qu il vit a l'étranger.
merci dsl pour le roman

Par **Domil**, le **01/05/2011** à **17:24**

oui, vous pouvez refuser, tant qu'il n'y a pas de jugement donnant des droits au père.
Si vous désirez une pension alimentaire et établir des droits au père, faites une requête au JAF, il n'y a pas besoin d'avocat

Par **ta57**, le **01/05/2011** à **17:51**

merci de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés